

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 février 2023, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

101, route des Campagnards: Demande de dérogation mineure présentée par M. Frédéric Morin de Posimage, pour le compte de 9053-8224 Québec inc. (Dépanneur des Vals), visant à fixer à 3,55 mètres carrés plutôt qu'à 2,52 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, la superficie des enseignes projetées à être mises en place sur la marquise érigée sur la propriété connue comme étant le lot 4 951 380 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 18 janvier 2023.

M^e ANNIE LAFOND, notaire Greffière